

2026/0080

Saint-Ouen-sur-Seine, le 19/02/2026

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Daniel PESTOURIE en qualité de chef d'établissement du Lycée Chateaubriand de Rome (Italie) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur Daniel Pestourie chef d'établissement est autorisé à renouveler tacitement le marché subséquent de l'accord cadre (AOO) 24-1 GC CDT relatif aux prestations de consultant du travail et d'élaboration des paies pour le compte des entités françaises présentes en Italie et au Vatican avec la Société Ronzoni Group Società tra Professionisti S.r.l. Società Benefit au profit du Lycée Chateaubriand de Rome et de l'Ecole française de Naples Alexandre Dumas, pour une deuxième période, d'une durée d'un an, allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le montant du marché, pour cette période, s'élève à 66.250,00 euros HT, soit 80.825,00 euros TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE

Affichée le 12/03/2026